

10 bureaux de vote		LES AVIRONS	1 canton
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie Bureau centralisateur 61 Avenue du Général de Gaulle</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route des Poivriers • Sud : Avenue du Général de Gaulle - Rue de l' Eglise – Chemin N° 1 (jusqu'à Rue Pierre Cadet) • Est : Rue Roger Mondon - Rue de l' Eglise – Rue Pierre Cadet • Ouest : Ravine du Ruisseau 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Ecole Maternelle du Centre 3, rue de L' Eglise</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin de Ligne • Sud : Chemin n° 1 (à partir de la Rue Pierre Cadet) • Est : Fond Charbonnot • Ouest : Rue Pierre Cadet et Rue de l'Église 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole Maternelle du Centre 3, rue de L' Eglise</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Général de Gaulle – Rue de L' Eglise – Chemin N° 1 jusqu' au fond Charbonnot • Sud : Limites de la commune • Est : Fond Charbonnot • Ouest : Ravine du Ruisseau 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole Mixte B Paul Hermann 55, Avenue du Général de Gaulle</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue du Général de Gaulle • Sud : L'Océan • Est : Ravine du Ruisseau • Ouest : Ravine des Avirons 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Ecole Mixte B Paul Hermann 55, rue du Général de Gaulle</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route des Poivriers • Sud : Avenue du Général de Gaulle (à partir du Chemin Sincère Mazeau jusqu'à la Ravine du Ruisseau) • Est : Ravine du Ruisseau • Ouest : Chemin Sincère Mazeau (entre l' Avenue du Général de Gaulle et le Chemin Camille Roche) – Chemin Camille Roche - Chemin Edouard Rivière (du Chemin Camille Roche au Chemin de la Croix) – Chemin de la Croix (du Chemin Edouard Rivière au chemin des Bananes) - Chemin Gastellier 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole Thérésien CADET Ravine Sèche 7 Chemin Labrune</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CD 3 • Sud : Chemin n° 1 (du Chemin Cendrine à la Ravine Rénonne) • Est : Limites de la commune • Ouest : Chemin Cendrine - Chemin Joseph Baronce Chemin Piton Rouge Chemin Queue de Cheval 	

10 bureaux de vote		LES AVIRONS	1 canton
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ecole Mixte B Rue Paul Hermann 55, Rue du Général de Gaulle</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin bétonné reliant Fond Creux à la Route des Vacoas De la Route des Vacoas à la Ravine du Ruisseau. • Sud : Avenue Général de Gaulle (à partir de la Ravine des Avirons jusqu'au Chemin Sincère Mazeau) • Est : Chemin Sincère Mazeau - Chemin Camille Roche – Chemin Edouard Rivière (entre le Chemin Camille Roche et le Chemin La Croix) - Chemin La croix (du Chemin Edouard Rivière au Chemin des Bananes) - Chemin Gastellier - Route des Poivriers jusqu'au Chemin Mélina • Ouest : Chemin Piton Rouge et Chemin Queue de Cheval 	
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Ecole Mixte B Paul Hermann 55, rue du Général de Gaulle</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Piton Rouge (du Chemin Mélina au Chemin Joseph Baronce) • Sud : R.D. 11 Le Brûlé • Est : Ravine Rénonne - Chemin N° 1 (de la Ravine Rénonne au chemin Cendrine) - Chemin Cendrine - Chemin Joseph Baronce • Ouest : Route de Poivriers (du Chemin Mélina à Rue Roger Mondon) - Rue Roger Mondon - Chemin de Ligne - Ravine Fond Charbonnot jusqu' à R D 11 Le Brûlé 	
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Ecole Marcel Le Guen Le Tévelave 253, route du Tévelave</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limites de la Commune • Sud : Ravine Fond Creux - Chemin de terre reliant Chemin Fond Creux à la Route des Vacoas • Est : Route des Vacoas - Route du Tévelave - Chemin Maurer Chemin des Azalées (du Chemin Parc à Moutons à la rue des Longoses) - Rue des Longoses - Route des Merles et la piste Forestière • Ouest : Limites de la Commune 	
<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">Ecole Marcel Le Guen Le Tévelave 253, route du Tévelave</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limites de la Commune • Sud : Route des Vacoas - , Chemin de terre reliant la Route des Vacoas et la Ravine du Ruisseau - Ravine du Ruisseau – Fin du Chemin Mélina (entre la Ravine du Ruisseau et la limite de la Commune) • Est : Limites de la commune • Ouest : Route des Vacoas – Route du Tévelave – Chemin Maurer – Chemin Parc à Moutons (en partie) - Chemin des Azalées (en partie) Rue des Longoses - Route des Merles et Piste Forestière 	